

UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Déblayer la voie vers la grève

**Pour gagner sur nos revendications,
à commencer par l'abrogation de la réforme du collège
pour la défense de notre statut, contre l'avancement à
l'ancienneté pour tous
la FSU doit retirer sa signature de l'accord PPCR**

Après les terribles attentats de novembre 2015 le gouvernement a pris la décision de placer tout le pays sous le régime de l'état d'urgence qui permet d'interdire toute manifestation sur la voie publique. L'état d'urgence doit être levé.

Mais le recours à l'action s'impose.

La ministre Najat Vallaud Belkacem met en place la réforme du collège. Elle impose des formations-formatages. Le 14 janvier le gouvernement va présenter un projet de loi de remise en cause du code du travail. L'accord PPCR se met en place.

Le 26 janvier le SNES appelle à une grève, avec presque toutes les organisations du second degré pour l'abrogation de la réforme du collège.

Un appel à une journée d'action du 26 janvier dans la fonction publique été lancé par la CGT, FO et Solidaires sur les salaires.

Des militants considèrent qu'il faut s'y joindre, d'autres ne veulent pas noyer la grève pour l'abrogation de la réforme du collège qui s'annonce forte – même si c'est la quatrième journée de grève de 24 heures.

Nous considérons que
pour l'abrogation de la réforme du collège,
pour le retrait du projet PPCR,
pour la défense de notre statut et l'abrogation des décrets d'aout 2014
pour la défense du code du travail,
pour la levée immédiate de l'état d'urgence,
c'est **la grève générale interprofessionnelle** qui est nécessaire pour gagner sur nos revendications.

La question des salaires est totalement modifiée avec l'accord PPCR que la FSU a signé (parcours professionnels, carrières rémunérations).

Contrairement à ce qui se dit, le protocole PPCR est bel et bien mis en œuvre. Le cœur de l'accord est de faciliter la mobilité des personnels et de faciliter ainsi les suppressions de postes.

La loi de finances 2016 contient de premières applications de PPCR.

Les réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelon sont supprimées pour les agents de la fonction publique territoriale.

Un projet élaboré dans le cadre de PPCR propose d'étendre à toute la fonction publique, donc à l'Education Nationale, ce dispositif.

Cette mesure représente une réduction de 6 millions d'euros de la masse salariale des agents de l'Etat. Pour les agents territoriaux, c'est une coupe de 46 millions d'euros, et enfin de 61 millions d'euros pour les agents hospitaliers soit une économie totale de 113 millions d'euros par an.

Un avancement à l'ancienneté pour tous, sauf pour quelques-uns, remerciés pour leur « mérite » voilà le contenu de PPCR.

Cela signifie un ralentissement de la carrière et des pertes de milliers d'euros pour chacun de nous.

De plus « *la décision de faire bénéficier un agent de l'accélération de carrière doit être prise par l'échelon de proximité* ». Pour les enseignants, ce serait donc le chef d'établissement qui déciderait des promotions d'échelon.

La FSU, comme les autres organisations syndicales, doit quitter les « groupes de travail » PPCR, où il n'y a rien d'autre à négocier que de nouvelles régressions.

Les mots d'ordre contre l'austérité doivent être :

- Levée du gel du point d'indice, rattrapage de pertes de pouvoir d'achat

- Maintien des promotions d'échelon au rythme actuel, retrait du projet de décret instituant un rythme unique d'avancement d'échelon à l'ancienneté en application de l'accord PPCR.

La FSU doit retirer sa signature de l'accord PPCR.

Toute action doit aller dans ce sens. Il faut ouvrir la voie vers la grève interprofessionnelle. L'heure est à la grève.

Nous vous appelons à voter pour notre liste, en dehors de clivages artificiels de tendances, pour contribuer à ce que le syndicat défende les revendications des personnels afin de stopper l'offensive destructrice actuelle.

Pour tous contacts :
Jacklefevre1@free.fr

Liste UNITE , REVENDEICATIONS INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

CA Académique (S3)

Jack LEFEBVRE, certifié, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Thibaut ACKERMANN, agrégé, Lycée Michelet, Vanves (92)
Simone BISMUTH, retraitée (92)
Sophie SUCHARD, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Alain VEYSSET, retraité (91)
René ANGNEROH, certifié, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Audrey BASINIO-DRIDI, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Pierre BOISSINOT, certifié, Collège Sully, Rosny sur Seine (78)
Joachim BORGES, contractuel, collège les Touleuses , Cergy (95)
Jean Marc BROUARD, certifié, LPO Jean Jaurès, Argenteuil (95)
Arlette DOMARADZKI, certifiée, Lycée P. Langevin Suresnes (92)
Benjamin DUPRAZ, agrégé, Lycée F. Sarcey, Dourdan (91)
Nathalie GERARD, certifiée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Lauren HALLIGAN, certifiée, Collège André Chénier, Mantes la jolie (78)
François HARVEY, certifié, Lycée Saint Exupéry, Mantes la jolie (78)
Jean HEDIN, agrégé, Lycée P.Langevin , Suresnes (92)
Corinne HERON, certifiée, Collège Truffaut, Asnières (92)
Caroline LOGET, certifiée, Collège André Chénier, Mantes la jolie (78)
Isabelle PAGANO, certifiée, Lycée Marie Curie, Versailles (78)
Amélie PIGEON-ALTES , certifiée, Collège André Chénier , Mantes la Jolie (78)
Emmanuelle PINKERT, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Fanny RUELLO, certifiée, Collège André Chénier Mantes la jolie (78)
Immaculada SERNA ALARCON, certifiée, LGT Maurice Genevoix, Montrouge (92)
Antoine VERPILLEUX, retraité (91)
Sonia WOS, certifiée, Lycée Paul Langevin, Suresnes (92)

Bureaux départementaux (S2)

78

Jack LEFEBVRE, certifié, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
François HARVEY, certifié, Lycée Saint Exupéry, Mantes la jolie (78)
Isabelle PAGANO, certifiée, Lycée Marie Curie, Versailles (78)
Amélie PIGEON-ALTES , certifiée, Collège André Chénier , Mantes la Jolie (78)
Fanny RUELLO, certifiée, Collège André Chénier Mantes la jolie (78)

92

Sophie SUCHARD, agrégée, Lycée P. Langevin, Suresnes (92)
Thibaut ACKERMANN, agrégé, Lycée Michelet, Vanves (92)
Simone BISMUTH, retraitée (92)
Corinne HERON, certifiée, Collège Truffaut, Asnières (92)
Immaculada SERNA ALARCON, certifiée, LGT Maurice Genevoix, Montrouge (92)